

Les épreuves d'examens se composent d'un examen théorique et d'un examen pratique (détail ci-après) :

EXTENSIONS AVEC MENTION - EXAMENS THEORIQUES

Durée et Conditions d'examens

EXTENSION Amiante
AVEC MENTION

EXTENSION Plomb
AVEC MENTION

EXTENSION DPE
AVEC MENTION

▪ Questionnaire avec mention
de 35 minutes :
portant sur les différents thèmes listés



▪ Questionnaire DPE avec mention
de 45 minutes :
portant sur les différents thèmes listés
dans l'arrêté compétence.



Matériel

(Pour tous les domaines)

Stylo, correcteur.

(pas de crayon à papier, ni stylo rouge).

Aucune documentation n'est autorisée.

(sous quelques formats que ce soit).

Correction et Résultats

(Notation /20)

EXTENSION Amiante
AVEC MENTION

EXTENSION Plomb
AVEC MENTION

EXTENSION DPE
AVEC MENTION

Candidat en certification initiale

Note ≥ 10 le candidat est reçu

Note < 10 le candidat est éliminé

Candidat en recertification

Note ≥ 11 le candidat est reçu

Note < 11 le candidat est éliminé

Le candidat éliminé devra se représenter
sur une prochaine session.

Note > 15 le candidat est reçu.

Note ≤ 15 le candidat est éliminé,
il devra se représenter sur
une prochaine session.

Aucun avis ne pourra être donné lors de la session.

Résultats communiqués sous 15 jours sauf événement indépendant de notre volonté.

NB : Conformément à la réglementation, l'organisme a 2 mois maximum pour communiquer les résultats.

EXTENSIONS AVEC MENTION - EXAMENS PRATIQUES

Durée et Conditions d'examens

EXTENSION Amiante AVEC MENTION

- **Epreuve pratique de 130 minutes (soit 2h10)**, composée de 2 parties (idem ci-dessus).
 - **Partie Etude de cas :**
Cette partie comprend la rédaction d'un rapport sur **une trame propre au candidat** (Détailé dans la partie *Matériel*). *
 - **Partie Questions générales et méthodologie :**
Questions écrites relatives à la méthodologie, aux outils...



EXTENSION Plomb AVEC MENTION

- **Epreuve pratique de 65 minutes (soit 1h05)** composée de 2 parties :
 - **Partie Etude de cas :**
Cette partie comprend la rédaction d'un rapport sur **une trame propre au candidat** (Détailé dans la partie *Matériel*). *
 - **Partie Questions générales et méthodologie :**
Questions écrites relatives à la méthodologie, aux outils...



EXTENSION DPE AVEC MENTION

- **Epreuve pratique de 130 minutes (soit 2h10) *** se compose de :
 - Un exercice méthode conventionnelle impliquant la bonne détermination des données d'entrée et les recommandations restituées sur le modèle de rapport correspondant.
 - Un exercice méthode par relevés de consommation impliquant la bonne détermination des données et les recommandations restituées sur le modèle de rapport correspondant.
 - Un exercice détermination du choix de la méthode d'évaluation de la consommation énergétique portant sur 5 cas pratiques.



Correction et Résultats (Notation /20)

(Pour tous les domaines)

Candidat en certification initiale

Note ≥ 10 le candidat est reçu
Note < 10 le candidat est éliminé

Candidat en recertification

Note ≥ 11 le candidat est reçu
Note < 11 le candidat est éliminé

Le candidat éliminé devra se représenter sur une prochaine session.

Aucun avis ne pourra être donné lors de la session.

Résultats communiqués sous 15 jours sauf événement indépendant de notre volonté.

NB : Conformément à la réglementation, l'organisme a 2 mois maximum pour communiquer les

Matériel

(Pour tous les domaines)

*

- Calculatrice, stylo, correcteur (pas de crayon à papier, ni stylo rouge).
- Toute documentation nécessaire à la bonne rédaction du rapport est autorisée (Hors support informatisé). Arrêtés & normes d'application obligatoire fortement recommandés.

Trames de rapports propres au candidat :

Le candidat doit se munir de ses propres trames lui permettant de renseigner Un /des rapport(s) relatif(s) aux différentes situations pouvant être rencontrées. Conformément aux exigences, la notation est liée à la présence de tous les champs réglementaires.

PRECISIONS :

- **En DPE (sans et avec mention)**, se munir à minima des modèles suivants : 6.1, 6.a / 6.2, 6.b / 6.3 a / 6.3 a bis / 6.3 c / 6.3 c bis
- **En Amiante mention**, se munir des :
Modèles : Vente, rapport en vue de la constitution de DTA, démolition, examen visuel des surfaces traitées après travaux de retrait (y compris grilles d'évaluation d'état de conservation).



**Pendant les examens les téléphones portables et tous les outils informatiques sont interdits.
Le non-respect de cette règle entraînera l'élimination immédiate du candidat.**



Pour passer les épreuves pratiques, conformément à la réglementation, les candidats doivent se munir du ou des modèles de rapport qui leur sont propres concernant l'ensemble des missions du domaine.

Vous pouvez, afin de conserver votre anonymat, supprimer les informations personnelles de vos trames de rapport (ex : logo / Nom de la société, etc...).

Ces modèles seront complétés lors de l'examen.

L'ensemble des documents sera remis à l'examineur à la fin de la session et intégré à votre dossier candidat.

A défaut le candidat ne pourra pas passer l'épreuve pratique.